

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 06/044 du 14/01/86
/MTERFPPS/DGFP/DGPCE.

Portant intégration et nomination de
Monsieur N'GOMA Augustin, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Administratifs et Financiers-S.F-
(Administration Générale).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant rati-
fication de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8
Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A des S.F. ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages proba-
toires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 ré-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 70/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements judiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1435 du 17/12/85 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ment et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéres-
sé ;

.../...

D.G.B.

D.C.F.

12

(/u Le décret n°74/229 du 10.6.74 portent attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce.

SECRET

 ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur N'GOMA Augustin, né le 27 Mai 1956 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de 3^e cycle Option : Monnaie-Banque-Finance, obtenu à la Faculté d'Economie Appliquée d'Aix-Marseille (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 2^e échelon stagiaire, indice 890

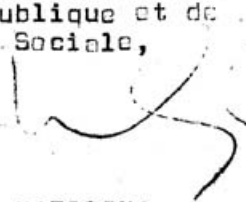
ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 4^e échelon stagiaire, indice 1110.

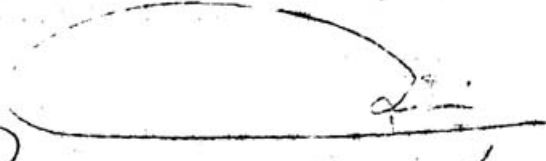
ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIDNA.-


Ange Edouard DJONGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPE.....	3
DGFP/BST.....	2
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.F.B.....	2
D.A.E.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGG/BC.....	2

